

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DES YVELINES

SMGSEVESC

N° Spécial

20 juin 2016

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture des Yvelines

SMGSEVESC

du 20 juin 2016

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DES YVELINES	Page
2016161-0007	09.06.2016	Arrêté rectifiant l'arrêté n° 2016112-0004 portant adhésion des communes des Clayes-sous-Bois, Chavenay et de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le compte des communes d'Elancourt et la Verrière au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud, et modification des statuts du SMGSEVESC.	3



PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau du Contrôle de Légalité
et Intercommunalité

Arrêté n° 2016161-0007

Arrêté rectifiant l'arrêté n°2016112-0004

**portant adhésion des communes des Clayes-sous-Bois, Chavenay
et de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le compte des communes d'Élancourt et
la Verrière au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles
et Saint-Cloud, et modification des statuts du SMGSEVESC**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Préfet des Yvelines
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'arrêté n°2015237-0002 du 25 août 2015 portant délégation de signature à M. Julien CHARLES, Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines ;

Vu l'arrêté MCI n°2016-21 du 31 mars 2016 portant délégation de signature à M. Thierry BONNIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2016112-0004 du 21 avril 2016 portant adhésion des communes des Clayes-sous-Bois, Chavenay et de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le compte des communes d'Élancourt et la Verrière au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud, et modification des statuts du SMGSEVESC ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la dénomination d'un Établissement Public Territorial ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Hauts-de-Seine et des Yvelines,

Arrêtent :

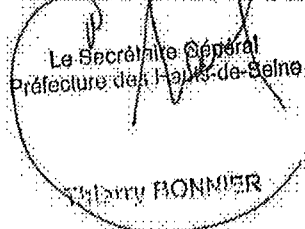
Article 1 : Dans les considérants, visas et articles de l'arrêté n°2016112-0004 du 21 avril 2016 portant adhésion des communes des Clayes-sous-Bois, Chavenay et de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le compte des communes d'Elancourt et la Verrière au Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud, et modification des statuts du SMGSEVESC, il faut lire « Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest » en lieu et place de « Établissement Public Territorial Grand Paris Seine et Oise » ;

Article 2 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

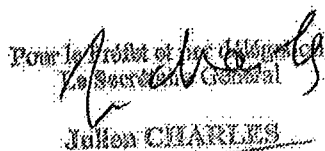
Article 3 : Les Secrétaires Généraux des Préfectures des Hauts-de-Seine et des Yvelines, les Présidents du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles Saint-Cloud, des Communautés d'Agglomération de Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, des Présidents des Établissements Publics Territoriaux (EPT) Grand Paris Seine Ouest et Paris Ouest la Défense, les maires des communes membres, les Directeurs Départementaux des Finances Publiques des Hauts de Seine et des Yvelines et toutes autorités administratives compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des deux préfectures.

Fait à Versailles, le 09 JUIN 2016

Le Préfet des Hauts-de-Seine


Le Secrétaire Général
Préfecture des Hauts-de-Seine
Thierry BONNIER

Le Préfet des Yvelines


Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Julien CHARLES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>